

Journée technique
Gestion des espèces exotiques en milieu urbain

Avoine, le 14 juin 2018



Compte-rendu

Avec le soutien de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le
Fonds européen de développement régional

BILAN

Cette journée technique a rassemblé 35 participants. La qualité des interventions et la richesse des échanges intervenants et participants ont été soulignées par plusieurs personnes. Le format de ce type de journée (matinée en salle et après-midi sur le terrain) est adapté à la transmission de connaissance et d'informations.

L'ensemble des présentations et des documents liés à cette journée sont accessibles sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature : centrederesources-loirenature.com.

SOMMAIRE

BILAN	2
SOMMAIRE.....	2
CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	3
INTRODUCTION	3
La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne	3
DYNAMIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MILIEU URBAIN	4
Les friches urbaines, entre diversité et espèces exotiques envahissantes.....	4
La gestion des végétaux exotiques envahissantes à l'épreuve des transferts de compétences.....	5
SPECIFITES DE LA GESTION DE LA FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE EN MILIEU URBAIN	6
Bernache du Canada, Perruche à collier, Tamia de Sibérie : gestion d'espèces exotiques à fort capital sympathie.....	6
Rôle du commerce ornemental dans l'introduction, l'établissement et la propagation des insectes invasifs, l'exemple de la pyrale du buis.....	6
SORTIE DE TERRAIN	7

CONTEXTE ET OBJECTIFS

De nombreuses espèces exotiques ont été introduites en France pour l'horticulture et l'aquaculture. Certaines espèces exotiques végétales présentant les impacts négatifs les plus importants sur le bassin Loire-Bretagne ont en effet été introduites pour l'ornement (jussies, renouées asiatiques, Bernache, etc.). Les espèces abritées dans des jardins ou des aquariums peuvent s'en échapper ou être relâchées dans la nature, de manière volontaire ou non.

Les milieux urbains sont particulièrement sujets à l'implantation des espèces exotiques, via les aménagements des communes (espaces verts, parcs, etc.) ou les jardins de particuliers (comme les mares). Certaines peuvent se révéler par la suite envahissantes. Si les espèces exotiques envahissantes ont en général des impacts écologiques limités dans les milieux urbains, elles peuvent y provoquer des problèmes sanitaires ou économiques conséquents. En effet, ces espaces participent à la trame verte (et bleue) et peuvent faciliter leur expansion vers les espaces naturels périurbains, dans lesquels elles peuvent avoir des impacts écologiques importants.

La prise en compte de la problématique par les agents responsables de la gestion des espaces verts est donc nécessaire : choix des plantes utilisées pour l'esthétique des espaces verts et la végétalisation des infrastructures en premier lieu, mais aussi la gestion des espèces problématiques. Elle doit également être accompagnée d'actions de sensibilisation de la population, afin de favoriser les comportements responsables quant à l'utilisation d'espèces exotiques.

Les objectifs poursuivis par cette journée technique étaient l'échange d'expériences entre les participants, sur la prise en compte de cette thématique et de ses spécificités en milieu urbain, ainsi que sur la réalisation de chantiers. Le renforcement du lien entre les actions mises en œuvre sur la faune exotique envahissante et la communication autour de sa gestion a également été abordé lors de la journée technique.

INTRODUCTION

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne – Sylvie VARRAY, chargée de mission Loire à la FCEN

Depuis sa création en 2002, le groupe de travail « plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » a favorisé l'échange, l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, le retour d'expériences et la réalisation d'outils partagés sur la gestion des plantes aquatiques. Il est animé depuis 2007 par la FCEN. Une stratégie de gestion et un programme d'actions 2014-2020 pour le bassin Loire-Bretagne ont été validés en 2015 par le groupe de travail et ses partenaires. Sur base de cette stratégie, l'objectif est de coordonner les lignes directrices d'approche de la thématique et les actions pertinentes à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec les dynamiques européenne et nationale. Sa mise en œuvre est faite en lien avec les coordinations territoriales, relais entre les échelles bassin et locales. Cette stratégie est la première ayant pour échelle d'application un bassin hydrographique majeur en France et sa mise en œuvre est soutenue dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2014-2020.

Echanges

Les actions de la stratégie de bassin ne sont pas uniquement centrées sur les cours d'eau, même s'ils occupent une part importante des échanges de par l'historique du groupe. Un volet de la stratégie prévoit d'échanger avec l'échelle nationale et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels participe aux deux réunions annuelles du groupe de travail sur la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes pour valoriser les actions du groupe de travail et suivre les actualités.

Il est possible de se rapprocher de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour être accompagné dans l'animation locale ou recueillir des avis sur des documents en cours d'élaboration. En fonction de la localisation de l'action, la coordination territoriale concernée sera également associée à cet échange.

LA DYNAMIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN MILIEU URBAIN

Les friches urbaines, entre diversité et espèces exotiques envahissantes – *Francesca. DI PIETRO & Marion BRUN, Université de Tours*

Le travail présenté a été mené sur 176 friches urbaines d'au moins 400m², peu gérées et colonisées par des herbes et arbustes dans les villes de Tours et de Blois. Les friches apparaissent à la suite d'étalements urbains et de l'abandon d'espaces agricoles, ou parce que des sites industriels sont progressivement abandonnés. Ces sites sont des espaces informels, en attente d'usage ou d'urbanisation, susceptibles d'accueillir une importante biodiversité indigène, mais aussi des espèces exotiques envahissantes.

Divers transects et relevés floristiques ont été effectués pour étudier les communautés végétales de ces friches. Globalement peu d'espèces invasives ont été repérées (20%), avec de faibles taux d'abondance par rapport à la flore régionale (80%), ce qui contredit d'autres études réalisées dans de grandes villes européennes. Cette étude a par contre démontré une influence positive du gradient d'urbanisation (bâti haut et population plus dense) sur la proportion d'espèces exotiques envahissantes dans les friches. Des tests sur la banque de graines ont également été réalisés en laboratoires, qui ont montré que l'augmentation des températures avait une influence négative sur l'abondance des espèces présentes, mais le faible nombre de sites étudiés (15) ne permet pas d'analyser plus en détail l'évolution des espèces exotiques par rapport à celle des espèces natives.

Échanges :

- Prise en compte des délaissées ferroviaires : il y avait quelques délaissés ferroviaires dans les sites sélectionnés initialement, mais la contrainte de prélèvements sur le terrain uniquement en présence d'un agent de la SNCF a compliqué l'organisation des relevés de terrains et ces sites ont été écartés de l'étude.
- La perception des habitants de cette étude : une étude sociale a été menée en parallèle des suivis de végétations pour connaître les différentes perceptions que les riverains ont de ces espaces. Ces derniers sont perçus comme des sites permettant des usages récréatifs et peuvent être fréquentés assez régulièrement (jeux d'enfants, promenade du chien, etc.), mais aussi comme des espaces de « fausse-nature » ou des espaces dangereux.
- Transposabilité de l'étude : Ces résultats sont difficilement transposables à d'autres villes. Aucune étude de terrain n'est prévue actuellement en l'absence de fonds dédiés, mais des analyses statistiques sont envisagées pour comparer ces résultats avec ceux Muséum national d'histoire naturelle. L'impact

de la taille des friches et des espaces artificialisés à leur proximité sur les communautés végétales pourrait ainsi être étudié.

La gestion des végétaux exotiques envahissante à l'épreuve des transferts de compétences – Yvonnick GUINARD, Grand Poitiers Communauté urbaine et Stéphane COLLIN, ville de Poitiers

Le Grand Poitiers est une nouvelle collectivité depuis le 1^{er} janvier 2018, où elle est passée de 13 à 40 communes, ce qui a entraîné l'inclusion de territoires plus ruraux dans l'agglomération. Dès les années 2000, une volonté de mettre en place une charte de gestion écologique des espaces verts est apparue. L'agglomération mène de ce fait des actions pour mutualiser et accompagner les services techniques communaux, dans le but d'améliorer la conservation du patrimoine naturel. Pour harmoniser la gestion des accotements de voirie tout en prenant en compte la biodiversité, un marché public a été mis en place par l'agglomération, comprenant un bordereau spécifique aux espèces exotiques envahissantes. Une chaîne de traitement spécifique des déchets (incinérateur du Grand Poitiers) a également été créée.

Une problématique majeure à laquelle l'agglomération est confrontée est d'ailleurs le manque de traçabilité des terres végétales, susceptibles de contenir des espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques. De même, la gestion de la renouée du Japon est une problématique majeure. Différentes techniques ont été testées dans l'agglomération, mais sans grand succès (bâchage, arrachage, etc.).

Plusieurs compétences relèvent désormais de l'agglomération pour lesquelles elle dispose de leviers d'actions comme « l'aménagement urbain », « l'aménagement du territoire » ou encore « l'entretien des voiries ». Par opposition, les compétences « espaces verts » et « propreté » restent communales. L'agglomération se questionne actuellement sur les moyens dédiés à la gestion des espèces invasives dans le cadre de la GEMAPI, dont la compétence devrait désormais relever des EPCI mais engendre d'importantes difficultés pour la mise en place de la gouvernance.

Echanges :

- La valorisation de la biomasse prélevé dans les espaces verts : les Elodées et la Jussie sont envoyées au compostage, tandis que l'ailanthe est broyé finement pour être valorisé en paillage (en l'absence de graines). Les actions de l'agglomération cherchent actuellement à limiter les zones d'expansion des espèces exotiques envahissantes et pour ce faire sensibilisent les entreprises de BTP qui transportent parfois des terres contenant des espèces invasives entre les chantiers.
- Conflits d'intérêt avec les agriculteurs des territoires ruraux : cela peut arriver ponctuellement, l'agglomération souhaitant mettre en place une gestion plus extensive des talus et des bords de route. Un important travail de concertation est mené pour sensibiliser les agriculteurs à ces pratiques et échanger sur leurs besoins.
- La réglementation en vigueur concernant les espèces exotiques envahissantes et son application : d'après la réglementation nationale, des arrêtés font la liste des espèces animales et végétales dont la vente, le transport et la propagation sont interdits. Les organes policiers sont entre autres l'ONCFS et l'Agence française pour la biodiversité. Les ventes en animalerie sont assez suivies, tandis que celui des végétaux et des terreaux est plus difficiles à contrôler, mais il se structure petit à petit.

LES SPECIFITES DE LA GESTION DE LA FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE EN MILIEU URBAIN

Bernache du Canada, Perruche à collier, Tamia de Sibérie : gestion d'espèces exotiques à fort capital sympathie – Paul HUREL, ONCFS

Historiquement, l'homme a toujours apprécié de partager son quotidien avec les animaux. Avec les grandes découvertes et le développement des voies commerciales, de nouveaux animaux ont été rapportés en Europe, dont certains peuvent devenir envahissants s'ils sont relâchés ou s'échappent dans les milieux naturels.

Pour justifier la gestion d'une espèce exotique envahissante, il est nécessaire que les impacts soient reconnus et validés scientifiquement (sanitaires, écologiques, économiques). Il faut aussi communiquer sur les actions qui seront mises en place et la réglementation en vigueur. En milieu urbain, l'obtention d'autorisations d'action est parfois délicate. L'intervention doit en effet être acceptée par le grand public car la présence de la faune, même exotique, peut être importante pour lui, les espèces indigènes étant souvent peu présentes et/ou peu visibles. D'une manière générale, il est conseillé d'interdire l'accès aux zones qui seront gérées, limiter le bruit et mobiliser différents acteurs municipaux. Ces contraintes font que l'organisation d'une régulation par tir en milieu urbain peut être difficile. Pour la Bernache du Canada, par exemple, les opérations mises en place pour limiter les populations sont ainsi la stérilisation des œufs, l'interdiction du nourrissage, l'effarouchement, la capture en période de mues ou le réaménagement des plans d'eau.

Echanges :

- **La Perruche à collier :** La Perruche à collier est présente un peu partout en Europe, probablement échappées de cages de transport dans les aéroports ou relâchées par leurs propriétaires. La fauconnerie peut être utile pour réguler cette espèce, mais son efficacité est limitée car les faucons ne sont pas sélectifs et chassent également des pigeons par exemple.
- **La gestion de l'Ecureuil à ventre rouge :** cette espèce est principalement présente à Nîmes et à Antibes et elle continue de s'étendre. Venir à bout de cette espèce en pleine expansion sera compliqué, car cet animal bénéficie d'un fort capital sympathie et n'est pas réellement maîtrisé pour l'instant.

Rôle du commerce ornemental dans l'introduction, l'établissement et la propagation des insectes invasifs, l'exemple de la pyrale du buis – Jérôme ROUSSELET, INRA Orléans

Dès 1850 en Europe, la mondialisation a provoqué une augmentation des volumes de biomasses échangés. La progression des insectes exotiques s'est ainsi accélérée après la seconde guerre mondiale, l'introduction de nouvelles plantes s'accompagne parfois du déplacement des insectes associés. 70% des insectes introduits en Europe sont ainsi liés au commerce ornemental.

Depuis les années 1990, l'expansion d'espèces à « propagation fulgurante », comme la Pyrale du buis, a été observée. Ces propagations peuvent être expliquées par l'introduction d'une même espèce en différents points. Le rôle des habitants dans la propagation des espèces exotiques n'est pas à négliger, car il y a autant d'arbres plantés en domaine privé que dans les domaines publics ou forestiers.

Originnaire d'Asie, la pyrale est arrivée en Allemagne en 2007, avant de coloniser l'Alsace en 2008 puis la grande majorité du territoire métropolitain et européen en 2018 (32 pays). En prenant en compte l'écologie et les capacités de déplacement de l'espèce, ces éléments seuls ne permettent pas d'expliquer la répartition actuelle de l'espèce. L'étude de marqueurs génétiques a montré que les individus présents en France viennent d'une seule province chinoise (productrice de buis), qui ont été introduits indépendamment en Europe à trois endroits différents.

Les expériences menées pour protéger les buis contre les pyrales sont encore assez peu concluantes (Btk¹, nématodes, pièges, parasitoïdes) et nécessitent plusieurs interventions par an. Le projet SaveBuxus, porté par Plante & Cité et l'Astredhor, a pour objectifs de mettre au point et d'évaluer des solutions de bio-contrôle contre la Pyrale du buis et les maladies du dépérissement du buis.

Echanges :

- Devenir de la Pyrale en France : au vu de la propagation de l'espèce et de son impact sur les buis, il est possible de s'interroger sur l'éventuelle disparition de la Pyrale dans l'hypothèse où le buis viendrait à disparaître. Il s'agit d'une possibilité et des études sur ce sujet sont en cours en Savoie.
- Origine de l'introduction de la Pyrale du buis en France : cette introduction est majoritairement liée à une mode ornementale consistant à planter des arbres à feuillage persistant) et à une recherche d'arbres peu chers produits en Chine. L'INRA est actuellement à la recherche de financements pour travailler sur la question « du choix » et des facteurs l'ayant influencé : il y a en effet souvent un lien entre les stocks disponibles en jardinerie, les baisses des prix et les effets de modes (étude menée en Angleterre).

¹ *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*

SORTIE DE TERRAIN

La charte d'engagement des collectivités – *Matthieu Trouvé, CEN Centre-Val de Loire*

Le groupe de travail plantes invasives (GTPI) de la région Centre-Val de Loire est la déclinaison territoriale du groupe de travail de bassin. Il a été constitué en 2008 à l'initiative de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et est piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (structure animatrice) et par le CBN du bassin parisien (bancaisation des données et restitutions cartographiques). Le groupe assure une cohérence régionale des actions liées aux plantes exotiques envahissantes (échanges, partages de connaissance ou de moyens de gestion) par les fédérations de pêche, les FREDON ou d'autres organismes.

À la création du groupe de travail, les collectivités et le grand public ne faisaient pas partie des cibles des actions du groupe. La problématique touchant cependant un grand nombre d'acteurs différents dont ceux cités précédemment, plusieurs actions sont mises en œuvre pour ces publics. La charte d'engagement des collectivités a pour objectif d'encourager les communes à ne plus implanter certaines espèces listées sur leur territoire. Pour les aider dans cette démarche, le GTPI propose des moyens de gestion, de formation, de communication auprès du grand public et des administrés.

La commune d'Avoine a signé la charte à la fin de l'année 2017, pour conforter des pratiques déjà engagées par la commune. Cette adhésion permet de valoriser le travail effectué et de développer des partenariats pour déployer d'autres politiques de territoire. Cet outil simple présente un vrai potentiel et des retours positifs, bien que les démarches prennent du temps à mettre en place et nécessitent une animation spécifique.

Bernard Remmerie, adjoint au maire de la ville d'Avoine

Avant son adhésion à la charte d'engagement, la commune d'Avoine travaillait déjà sur les espèces exotiques envahissantes depuis un moment. Après sa présentation, la charte a été rapidement signée par le maire, suite à un avis favorable unanime du conseil municipal. L'équipe municipale en charge de la gestion des espaces verts favorise des pratiques respectueuses de l'environnement, comme le désherbage manuel et la non-utilisation de produits phytosanitaires. Afin de valoriser la démarche de la commune et les risques liés aux espèces exotiques envahissantes, une campagne de communication a été menée en parallèle de la signature de la charte. Une page consacrée à la lutte contre les espèces invasives est donc désormais systématiquement rajoutée au bulletin municipal semestriel. Dans chaque publication, une espèce exotique envahissante est présentée pour sensibiliser les habitants à leur reconnaissance et leur élimination (Renouée du Japon, Buddleia, Herbe de la Pampa, etc.).

Sortie terrain à Avoine – *Christophe Chauvigne, ville d'Avoine*

Contexte :

Les plantes invasives représentent une préoccupation de longue date à Avoine. Plusieurs actions ont déjà été mises en place : chantier nature, bénévolat, arrachage manuel. La commune favorise l'utilisation de plantes locales, récupère des graines d'une année sur l'autre et a également développé un verger collectif et des zones de prairies fleuries. La signature de la charte est ici intéressante pour orienter le travail de la commune vers les espèces exotiques émergentes.

Depuis 7-8 ans, les 1 800 habitants de la commune sont sensibilisés à la lutte contre les chenilles processionnaires. La mairie se déplace chez les particuliers qui le souhaitent pour poser gratuitement des pièges et conseiller les usagers (piège à phéromones et éco-piège). Les actions menées sont efficaces et la propagation de la chenille a été contenue sur le territoire communal.

Par mesure de précaution, certaines espèces exotiques ne sont plus utilisées par la commune, même si elles n'apparaissent pas dans la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Centre-Val de Loire. La verveine de Buenos-Aires (*Verbena bonariensis*) n'est ainsi plus plantée depuis 7 ans, mais des pieds sont tout de même arrachés chaque année. Cette variété est très fréquente dans les mélanges horticoles vendus aujourd'hui, mais elle pourrait à l'avenir devenir invasive. Pour limiter l'implantation d'espèces exotiques envahissantes, la mairie demande dans le cahier des charges lié à la création d'espaces verts d'avoir un droit de regard sur les espèces plantées. Elle peut alors modifier un projet d'aménagement et favoriser la plantation d'espèces locales.

Traitement communal à Avoine de certaines espèces exotiques :

Espèce	Présence	Traitement
Jussie	Ponctuelle	Arrachage manuel, séchage, puis compostage
Erable negundo	Quelques individus, n'est plus planté	Elimination et tonte régulière des pieds pour limiter expansion
Buddleja – arbre à papillons	Quelques individus, n'est plus planté	Elimination prochaine des individus restants
<i>Arundo donax</i> – canne de Provence	Sur une petite zone, n'est plus planté	Contenu dans un espace restreint et tonte régulière pour limiter expansion
Ecrevisse de Louisiane	Individus relâchés dans le bassin, n'a jamais été introduit par la commune	Prélèvements réguliers par nasses et élimination des individus
Mahonia	Ponctuelle, n'est pas plantée	Arrachage et surveillance régulière
Renouée du Japon	Ponctuelle	Brûlage annuel, incinération, surveillance régulière
Ailanthé glanduleux	3 individus éliminés, n'est plus planté	Abattage, dessouchage et surveillance régulière

Avoine est une ville « 4 fleurs » et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes n'est pas incompatible avec cette reconnaissance. Elle est même plutôt encouragée dans les derniers cahiers des charges de cet agrément.

L'adhésion à la charte d'engagement des communes du GTPI à une démarche collective qui crée du lien social entre les services communaux et les habitants. Ces démarches co-construites sont en général plus efficaces que des contraintes purement réglementaires.

Echanges :

- La gestion des graminées : elle est assez difficile, car un effet de mode encourage à développer un grand nombre de plantation de ces espèces à forte productivité, qui causent parfois des problèmes sanitaires. Pour limiter les mauvaises surprises, la commune privilégie désormais la plantation de graminées sensibles au gel hivernal.
- Accueil de la charte par les habitants : la charte d'engagement a été bien accueillie par les habitants, qui sont sensibilisés à la problématique des espèces envahissantes depuis plusieurs années grâce aux actions menées sur la Chenille processionnaire. Depuis le début de la campagne de communication menée par la ville et la présentation d'espèces exotiques envahissantes dans le

bulletin municipal, la commune a eu 5 appels d'habitants qui souhaitent avoir des conseils pour retirer le Buddleia de leur jardin.

- La gestion communale des déchets verts: les déchets sont compostés par les services municipaux en interne, à l'exception des renouées asiatiques qui sont brûlées. Depuis quelques années, aucun déchet vert n'est exporté par la commune.



Informations pratiques

La journée se déroulera à l'espace associatif d'Avoine, le 14 juin 2018.
Le déjeuner est prévu dans un restaurant à Avoine et sera pris en charge par la FCEN.
Adresse : Centre social intercommunal du Véron, Espace "associations et vie locale", avenue de la République, 37420 Avoine. L'espace associatif se situe en face de la salle Omnisports.

Par l'autoroute : Depuis l'A85, quitter l'autoroute à la sortie 5 « Bourgueil, Chinon », et continuer sur D749. Juste après le 2^{ème} rond-point, tourner à gauche sur la rue Duguay Trouin. Au rond-point, continuer tout droit sur l'avenue de la République.



Pour plus d'informations :

Sylvie VARRAY
sylvie.varray@reseau-cen.org
Tél : 02.38.24.55.05

ou Agnès RAYSSÉGUIER
agnes.raysséguiier@reseau-cen.org
Tél : 02.38.24.20.94

Voir aussi le site du Centre de Ressources Loire nature



Journée technique Gestion des espèces exotiques envahissantes en milieu urbain

Avoine (37), le 14 juin 2018



Avec le soutien de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional



Organisée en partenariat avec :



Programme



9h : Accueil des participants

9h30 : Introduction

- La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne – S. Varray, FCEN

10h30 : La dynamique des espèces exotiques envahissantes en milieu urbain

- Les friches urbaines : entre diversité végétale et espèces exotiques envahissantes – F. Di Pietro & M. Brun, Université de Tours
- La gestion des VEE à l'épreuve des transferts de compétences : l'exemple de Grand Poitiers Communauté urbaine – Y. Guinard, Grand Poitiers Communauté urbaine & S. Collin, ville de Poitiers

11h45 : Les spécificités de la gestion de la faune exotiques envahissantes en milieu urbain

- Bernache du Canada, Perruche à collier, Tamia de Sibérie: gestion d'espèces exotiques à fort capital sympathie – P. Hurel, ONCFS
- Rôle du commerce ornemental dans l'introduction, l'établissement et la propagation des insectes invasifs : l'exemple de la pyrale de la buis – J. Rousselet, INRA Orléans

12h45 : Repas (restaurant pris en charge par la FCEN)

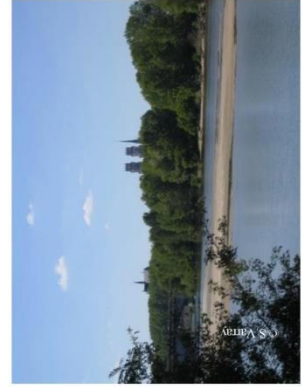
14h30 : Introduction à la sortie de terrain

- La charte d'engagement des collectivités. Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire – M. Trouvé, CEN Centre-Val de Loire

15h : Sortie de terrain

- La sortie de terrain se déroulera sur la commune d'Avoine. Plusieurs aménagements seront présentés aux participants, afin de présenter l'implication de cette commune dans le label « ville fleurie », son adhésion récente à la charte d'engagement des collectivités du Groupe de travail « plantes invasives Centre-Val de Loire », animé par le CEN Centre-Val de Loire, et sa démarche zéro phyto.

17h : fin de la journée technique



Contexte

De nombreuses espèces exotiques ont été introduites en France pour l'horticulture et l'aquaculture. Certaines d'entre elles, présentant les impacts négatifs les plus importants sur le bassin Loire-Bretagne ont d'abord été utilisées pour l'ornement (jussies, renouées asiatiques, Bernache, etc.). Ces espèces des jardins ou des aquariums ont pu s'échapper ou être relâchées dans le milieu naturel, de manière volontaire ou non.

Les milieux urbains via les aménagements des communes (espaces verts, parcs, etc.) ou les jardins de particuliers (dont les mares) sont particulièrement sujets à l'implantation des espèces exotiques. Certaines d'entre elles peuvent se révéler par la suite envahissantes. Si les espèces exotiques envahissantes ont en général des impacts écologiques limités dans les milieux urbains, elles peuvent y provoquer des problèmes sanitaires ou économiques conséquents. Les milieux urbains sont aussi des sources de diffusion potentielles vers les milieux naturels.

La prise en compte de la problématique des espèces exotiques envahissantes en milieu urbain par les agents responsables de la gestion des espaces verts est donc nécessaire (choix des plantes utilisées pour l'esthétique des espaces verts et la végétalisation des infrastructures, gestion des espèces problématiques). Elle doit également être accompagnée d'actions de sensibilisation de la population, afin de favoriser les comportements responsables quant à l'utilisation d'espèces exotiques.

Objectifs

Les objectifs de cette journée technique sont l'échange d'expériences entre les participants, d'une part sur la prise en compte de cette thématique et d'autre part sur la réalisation de chantiers en milieu urbain. Le renforcement du lien avec les actions mises en œuvre sur la faune exotique envahissante et en particulier de la communication autour de sa gestion sera également au cœur de la journée technique.

Cette journée s'adresse aux agents gestionnaires des espaces verts et aux acteurs impliqués dans la gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par cette thématique.



ANNEXES

Liste des participants

Journée technique "Gestion des espèces exotiques envahissantes en milieu urbain"
le 14 juin 2018, Avoine

Nom et Prénom	Organisme	Courriel
AUDRAS Olivier	FREDON Bretagne	olivier.audras@fredon-bretagne.com
BEILLET Gérard	DDTM 35	ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr
BERNACHOT Ludovic	Ville de Bourges	ludovic.bernachot@ville-bourges.fr
BERTOLINO Tony	Ville de Bourges	ludovic.bernachot@ville-bourges.fr
BOISTEUX Amélie	CPIE Loire Anjou	a-boisteux@cpieloireanjou.fr
BORIES Bruno	Conservateur bénévole de site CEN Centre Val de Loire	moniquebories@hotmail.com
BORIES Monique	Conservateur bénévole de site CEN Centre Val de Loire	moniquebories@hotmail.com
BOUCHET Laurent	CPIE Touraine-Val de Loire	regierurale@cpievaldeloire.org
BOUIN Charlotte	ONCFS	charlotte.bouin@oncfs.gouv.fr
BREAN Aurore	FREDON Centre-Val de Loire	aurore.brean@fredon-centre.com
BREGEA Romane	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	romane.bregea@etu.univ-lyon1.fr
CHAUUVIGNE Christophe	Ville d'Avoine	christophechauvigne@ville-avoine.fr
COLLIN Stéphane	Ville de Poitiers	stephane.collin@poitiers.fr
DI PIETRO Francesca	Université de Tours UMR CITERES	dipietro@univ-tours.fr
FABER Ilka	Mairie Angers	elodie.barraud@ville.angers.fr
FIERIMONTE Bérénice	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	berenice.fierimonte@reseau-cen.org
GALIACY Sébastien	Ville de Chinon	espacevert@ville-chinon.com
GOUTIERAS Christel	FDGDON Haute-Vienne	christel.goutieras@fdgdon87.fr
GRASSET Pierre	EQUO VIVO	Pierre.GRASSET@vinci-construction.com
GRESSETTE Serge	CEN Centre-Val de Loire	serge.gressette@cen-centrevaldeloire.org
GUERIN Maxime	Plante & Cité	maxime.guerin@plante-et-cite.fr
GUINARD Yvonnick	Grand Poitiers Communauté urbaine	yvonnick.guinard@grandpoitiers.fr
HUREL Paul	ONCFS	paul.hurel@oncfs.gouv.fr
LASVAUX Florent	Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld	florent.lasvaux@ville-chatellerauld.fr
LAVAL Alexandra	SAS BIOD.I.V	a.laval@net-sarl.com
LIBEREAU Thierry	Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld	thierry.libereau@ville-chatellerauld.fr
MAMAN Lucien	Expert bénévole pour la FCEN	lucien.maman13@gmail.com
MEHEUST Alan	Syndicat de la Manse étendu	manse.alan@orange.fr
MIGNE FOUCRIER Leslie	AQUABIO	leslie.migne@aquabio-conseil.com
PERON Francis	SNCF réseau	Francis.peron@sncf.fr
REMMERIE Bernard	Mairie d'Avoine	bernardremmerie@ville-avoine.fr
ROUSSELET Jérôme	INRA	jerome.rousselet@inra.fr
TEFFAUT Charline	CEN Centre-Val de Loire	Charline.teffaut@cen-centrevaldeloire.org
TROUVE Matthieu	CEN Centre-Val de Loire	matthieu.trouve@cen-centrevaldeloire.org
VARRAY Sylvie	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	sylvie.varray@reseau-cen.org

Le réseau des Conservatoire d'espaces naturels

A l'échelle nationale

Depuis près de 40 ans, les Conservatoire d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. Près de 3 000 sites naturels couvrant 153 000 hectares sont gérés par la maîtrise foncière et d'usages. Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a pour mission de favoriser les échanges entre ses membres afin de renforcer leurs actions sur le terrain. Les 29 Conservatoires sont adhérents. Elle anime également des programmes comme le pôle relais tourbières et le plan national d'actions Chiroptères ou dans le cadre du plan Loire et du plan Rhône.

A l'échelle du bassin de la Loire

Les 9 Cen concernés gèrent plus de 5 000 hectares de zones humides répartis sur 312 sites. Près de la moitié de ces zones humides sont situées en zone alluviale.



Pour aller plus loin

Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels propose régulièrement des journées techniques. Pour avoir connaissance des thèmes et contenus des journées précédentes et être informé des événements à venir par la lettre d'information du Centre de Ressources Loire nature, rendez-vous sur centrederesources-loirenature.com.

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc – 45000 Orléans
www.reseau-cen.org

Sylvie VARRAY
Chargée de mission Loire
Tél : 02.38.24.55.05
sylvie.varray@reseau-cen.org

Agnès Raysséguier
Documentaliste
Tél : 02.38.24.20.94
agnes.raysseguier@reseau-cen.org